

## ENSEIGNANT AU DIAT (DISPOSITIF INNOVANT D'ACCUEIL TEMPORAIRE)

### CONTEXTE D'EXERCICE

#### Environnement/Spécificité/Contraintes

Le dispositif innovant d'accueil temporaire (DIAT) est un service éducatif et pédagogique médico-social porté par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 976).

Il dispose de deux unités d'accueil :

- une unité d'accueil située à Tzoundzou, dans la commune de Mamoudzou (40 places)
- une unité d'accueil située à Hamjago, dans la commune de Mtsamboro (20 places)

Il propose un accueil temporaire et séquentiel à des adolescents en situation de handicap (troubles des fonctions cognitives, troubles du spectre autistique...), âgés de 12 à 16 ans, qui sont dans l'attente d'une place en établissement médico-social de type institut médico-éducatif (IME).

L'accueil est assuré quatre jours et demi par semaine, l'objectif étant de :

- permettre à l'enfant de réinvestir ou de maintenir ses apprentissages ;
- accompagner l'enfant vers l'acquisition de compétences sociales et civiques ;
- faire le lien avec les familles

### DESCRIPTIF DU POSTE

#### Missions

L'enseignant nommé au sein du DIAT est administrativement rattaché à l'unité d'accueil de Hamjago dans la commune de Mtsamboro. Il intervient pour partie de son temps de service dans cette unité d'accueil et pour partie de son temps de service dans l'unité d'accueil de Tzoundzou.

En étroite liaison avec l'enseignant-coordonnateur du DIAT, il est amené à :

- évaluer les jeunes dans le cadre de leur admission ;
- constituer les groupes de jeunes
- organiser leur emploi du temps en étroite liaison avec les personnels éducatifs et médico-sociaux ;
- assurer des temps d'enseignement auprès des jeunes accueillis sur le site de Hamjago dans la commune de Mtsamboro et sur le site de Tzoundzou dans la commune de Mamoudzou ;
- assurer le lien avec les familles, l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des jeunes accueillis et le transporteur.

### PROFIL SOUHAITE

#### Diplômes et/ou certifications souhaités

Professeur des écoles titulaire du CAPASH option D ou professeur des écoles ayant une expérience réussie dans l'ASH

#### Compétences attendues

- montrer une bonne connaissance de l'ASH et du cadre institutionnel lié à son intervention ;
- faire preuve d'esprit d'organisation, de planification et de communication ;
- savoir travailler en autonomie et en équipe ;
- maîtriser de l'outil informatique (suite bureautique standard)
- respecter les règles de confidentialité
- être disponible, rigoureux, rapide, précis
- avoir le sens de l'écoute
- savoir analyser des situations, en rendre compte, proposer des améliorations

### Expériences professionnelles souhaitées

- expérience dans le secteur médico-social

### CANDIDATURE

### Poste soumis à entretien

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels 1<sup>er</sup> degré) ;
- entretien conduit par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et un responsable de l'ADPEP 976.

### REMARQUES

- **Obligations réglementaires de service (ORS) :**
  - 24 heures de service hebdomadaire réparties ainsi :
    - 11 heures d'enseignement au sein de l'unité d'accueil de Hamjago auxquelles s'ajoutent 2 heures de décharge ;
    - 11 heures d'enseignement au sein de l'unité d'accueil de Tsoundzou.
  - 3 heures hebdomadaires de coordination et de synthèse indemnisées conformément au décret n°2017-964 du 10 mai 2017.
- **Nécessité de se déplacer sur les deux sites (permis et véhicule souhaité)**
- **Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel**